

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 18-2020
Sollicitant
L'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- destiné à la réalisation d'une
installation solaire sur les toitures du collège de Jolimont

Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly

Prilly, le 20.11.2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 18-2020 s'est réunie à Castelmont, le 16 novembre 2020, de 18h-30 à 20h, dans la composition suivante :

Monsieur Henri-Pascal Mombelli, PLR, désigné président.

Monsieur Georges Conne, PS, désigné rapporteur.

Madame Marianne Seppey, PDC.

Madame Samira Khemissa, PS.

Monsieur Olivier Amblet, Les Verts.

Monsieur Philippe Marolf, PLR.

Monsieur Maurice Genier, PLR.

La Municipalité était représentée par Monsieur Mauricio Mattia et accompagnée de Monsieur Colin Jéquier, chef de service Energie et Environnement.

Le président provisoire ouvre la séance à 18h35 par les salutations d'usages et demande à l'assemblée s'il est confirmé dans sa fonction. Ceci étant fait, il donne la parole à la municipalité.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Monsieur le Municipal Mauricio Mattia rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants : Ce projet est conforme aux objectifs de la commune qui est de disposer, dans les 4 ans à venir, d'une surface de panneaux photovoltaïques de 24'000 m², en partie publique, en partie privée sur l'ensemble du territoire de la commune.

Bien que l'autoconsommation des bâtiments du collège de Jolimont ne soit estimée que de 11%, il est prévu de maximaliser la surface des toitures, environ 3000m² d'exposition solaire avantageuse, en générant ainsi une rentabilité économique à long terme.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 18-2020
Sollicitant
L'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- destiné à la réalisation d'une
installation solaire sur les toitures du collège de Jolimont

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Un commissaire relève que la consommation énergétique du collège est modeste, en particulier pendant les vacances d'été où l'exposition au soleil est majeure. Se pose la question d'équiper l'installation de batteries pour stocker l'énergie.

M. Jéquier nous répond que, actuellement, l'achat de batteries n'est pas rentable. Elles coûtent encore cher et n'ont pas une durée de vie très longue, il sera néanmoins possible de l'envisager dans un avenir plus ou moins proche et ceci fera l'objet d'un futur Préavis.

Un commissaire demande des éclaircissements sur le calcul de rentabilité.

Il lui est répondu que, depuis quelques années le système de subvention avantageux dit RPC (Rétribution au prix coûtant) a été abandonné, remplacé par une rétribution unique (RU) , en l'occurrence 22'000.- pour l'installation en question. Actuellement le coût de l'achat d'électricité aux Services Industriels est de 25-30 cts / kwh, toutes taxes comprises alors que ceux-ci la rachètent à 7 cts/ kwh. La rentabilité n'est donc pas immédiate, mais qu'après 20 ans de fonctionnement, soit à la fin de la période d'amortissement, la rentabilité toujours modeste sera bien là. Une installation de ce type est garantie sur 25 ans mais pourrait fonctionner plus longtemps à l'instar d'installations plus anciennes et encore efficaces au-delà de 30-35 ans.

Un commissaire suggère d'étudier la possibilité d'installer des bornes afin de recharger à moindre frais les véhicules électriques de la commune.

Il lui est répondu qu'en effet cette solution est envisageable et mérite une étude de faisabilité.

Un commissaire se demande si la pose de panneaux hybrides (photovoltaïque/ thermique) a été envisagée. Monsieur Colin Jéquier lui répond qu'à l'heure actuelle cette technologie, sans doute promise à un bel avenir, n'est pas encore bien rôdée, aussi cette éventualité n'a pas été retenue.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie Monsieur le Municipal et Monsieur le chef de service qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

La discussion de la commission porte sur l'aspect écologique et économique du projet. Tous les commissaires se disent séduits par le projet auquel ils adhèrent à l'unanimité.

Ils formulent toutefois une recommandation qui est de planifier l'installation d'au moins une borne pour alimenter les véhicules électriques de la commune et d'augmenter de façon significative l'autoconsommation de l'électricité ainsi produite.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 19h45.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 18-2020
Sollicitant
L'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- destiné à la réalisation d'une
installation solaire sur les toitures du collège de Jolimont

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 18-2020,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter l'octroi d'un crédit d'Investissement de CH 120'000.00 destiné à la réalisation
d'une installation solaire sur les toitures du collège de Jolimont

Au nom de la commission :

Henri-Pascal Mombelli, Président

Georges Conne, Rapporteur